

A F F A I R E N ° 23

OBJET : Garantie de la Commune pour un emprunt de 500 000 Francs que le Bourbon Olympique Tennis Club (B.O.T.C.) se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de St-Denis en vue de la réalisation de divers aménagements.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Bourbon Olympique Tennis Club (B.O.T.C.) a sollicité la garantie de la Commune pour un emprunt de 500 000 Francs qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de St-Denis en vue de la réalisation de divers aménagements sur ses installations de la rue de la Digue.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

M. CHANE-KUNE lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les commissions souhaitent que soient appliquées les conditions similaires à celles qui avaient prévalu lorsque la commune avait garanti l'emprunt au T.C.D.."

* * * * *

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie au B.O.T.C. pour un emprunt de 500 000,00 F à contracter auprès de la C.E.P.R. à la condition que les élèves des établissements scolaires du centre ville puissent utiliser les installations pendant les heures scolaires selon un calendrier à définir.

* * * * *

110- St-Denis le 24 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Didier CULTIAUX
Pour copie certifiée conforme
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué
signé : Jacques Lacoste